



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – VENDÔME FORMATION

Mise à jour : décembre 2025

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par Vendôme Formation, organisme certifié Qualiopi, notamment dans le cadre de ses programmes de formation continue pour adultes. Toute inscription implique l'adhésion sans réserve du participant ou de l'entreprise commanditaire aux présentes CGV.

2. Modalités d'inscription

2.1. Confirmation de participation

L'inscription devient effective après réception :

- de la preuve de dépôt du dossier de financement auprès de l'organisme financeur (OPCO, FAF, FAFCEA, Agefice, CPF...),
- du versement de l'acompte de 50 %,
- et de l'acceptation des présentes CGV.

2.2. Accompagnement administratif

Vendôme Formation accompagne le participant dans la constitution et le dépôt de son dossier administratif (attestation CFP, pièces justificatives, formulaires, programme, devis...). Le participant s'engage à fournir l'ensemble des documents requis dans les délais demandés.

3. Tarifs

Les tarifs apparaissent sur le devis transmis au participant.

En cas de mobilité, ils ne comprennent pas : le transport, les dépenses personnelles, les assurances, les éventuels frais supplémentaires facturés par l'hôtel ou les prestataires sur place.

4. Paiement



4.1. Acompte

Un acompte de 50 % du montant total de la formation est demandé pour réserver la place. Le règlement est possible par virement, par chèque ou en 3 ou 4 fois sans frais via notre partenaire Lenbox.

4.2. Solde

Le solde est à régler :

- à l'issue de la formation,
- directement auprès de notre partenaire d'affacturage (Crédit Agricole – service factoring),
- ou selon les modalités convenues avec l'entreprise.

4.3. Garantie en cas de refus de financement

En cas de refus écrit du financeur (OPCO, FAF, Agefice, etc.), l'acompte est intégralement remboursé au participant.

5. Dossier de financement

Le participant est informé que : le budget de formation des dirigeants n'est pas reportable d'une année sur l'autre (hors CPF), l'attestation CFP peut être demandée à l'URSSAF ou au comptable, le versement de l'organisme financeur se fait directement sur le RIB du participant ou de l'entreprise selon les modalités internes du financeur. Vendôme Formation ne peut être tenu responsable d'un retard ou d'un refus de financement.

6. Annulation – Report – Désistement

6.1. Annulation par le participant

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

Conditions :

- Plus de 30 jours avant le début de la formation : remboursement intégral de l'acompte.
- Entre 30 et 15 jours : remboursement du solde, mais l'acompte reste dû.
- Moins de 15 jours : l'intégralité du montant est due (sauf refus de financement).

6.2. Annulation liée au financement

Si l'annulation est due au refus écrit de prise en charge, l'acompte est remboursé intégralement.



6.3. Annulation ou report par Vendôme Formation

Vendôme Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session en cas : de nombre insuffisant de participants, de problème logistique ou sécuritaire, de force majeure. Dans ce cas : le participant se voit proposer une nouvelle date ou est intégralement remboursé sans frais.

7.1 Déroulement de la formation

Le contenu, l'organisation et la durée des formations peuvent varier selon les sessions, les thématiques et les intervenants. Les participants recevront un programme détaillé avant le début de la formation. Vendôme Formation s'engage à fournir une prestation conforme au devis signé et au programme communiqué.

7.2 Distinction entre formation et mobilité

La formation est constituée de l'ensemble des éléments pédagogiques mentionnés dans la convention de formation : modules e-learning, contenus théoriques et/ou pratiques, accompagnements, ateliers et sessions éventuelles en présentiel.

Les dates faisant foi sont exclusivement celles indiquées sur la convention de formation signée entre les parties.

Les périodes de mobilité (voyage, séjour, immersion, séances de travail à l'étranger, etc.) sont considérées comme des éléments complémentaires, destinés à enrichir la formation, mais **ne constituent pas en elles-mêmes la formation principale**.

Ainsi :

- La réalisation du module e-learning ou du tronc commun pédagogique constitue déjà une **partie effective et significative de la formation** ;
- L'annulation de la mobilité par le participant **n'annule pas la formation**, dès lors que l'action de formation a déjà débuté ou a été consommée partiellement ;
- Aucun remboursement ne peut être exigé si tout ou partie du programme pédagogique a déjà été suivi, même si le participant renonce à la mobilité ;
- Toute annulation reste soumise aux conditions prévues à l'article 6 « Annulation – Report – Désistement ».

Vendôme Formation rappelle que **les financeurs considèrent la formation comme débutée dès la première action pédagogique consommée** (ex. e-learning, module préparatoire) et non à la date de la mobilité.



8. Responsabilité

Vendôme Formation est responsable de la qualité pédagogique de la formation. En revanche, sa responsabilité ne saurait être engagée concernant : les vols, pertes ou dommages aux biens personnels du participant, les incidents survenus lors des déplacements personnels, les prestations annexes non directement organisées par Vendôme Formation. Chaque participant est invité à souscrire une assurance individuelle.

9. Handicap

Les participants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement adapté. Référente handicap : Jessica Sylvestre – jessica.sylvestre@vendome-formation.fr.

10. Données personnelles

Vendôme Formation recueille des données personnelles strictement nécessaires à l'inscription et à la prise en charge financière. Elles ne sont jamais vendues ni transmises à des tiers hors obligations réglementaires. Le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification.

11. Litiges

Tout litige non résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Bordeaux. Le droit applicable est le droit français.

12. Acceptation des CGV

L'inscription à une formation implique : la lecture et l'acceptation sans réserve des présentes CGV, la validation du devis, la fourniture des documents exigés.

Fait à Paris le 02 décembre 2025

L'Organisme de Formation

VENDÔME FORMATION

Marina ABBAS - Directrice générale

Le stagiaire

VENDÔME FORMATION

27 avenue de l'Opéra
75001 PARIS

contact@vendome-formation.com

www.vendome-formation.com

APE 8559 - Formation continue d'adultes
Siren 892 167 107 000 10 - RCS PARIS